

**ANTI-TERRA-203 SG**

Version 1

Date de révision 01/07/2026

Date d'impression 05/21/2026

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : ANTI-TERRA-203 SG

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Société : BYK USA LLC  
524 South Cherry Street  
Wallingford CT 06492

Téléphone : (203) 265-2086  
Visitez notre site Web : [www.byk.com](http://www.byk.com)  
Adresse e-mail : [BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com](mailto:BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com)

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1  
703-527-3887**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Additif mouillant et dispersant  
Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification SGH**

Liquides inflammables : Catégorie 3

Irritation cutanée : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Sensibilisation cutanée : Catégorie 1

Cancérogénicité : Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 3 (Système respiratoire, Système nerveux central)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Oral(e)) : Catégorie 2 (Appareil gastro-intestinal)

**Éléments d'étiquetage SGH**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

**ANTI-TERRA-203 SG**

Version 1

Date de révision 01/07/2026

Date d'impression 05/21/2026

- Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Appareil gastro-intestinal) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
- Conseils de prudence : **Prévention:**  
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/ des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.  
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
**Intervention:**  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.  
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un

## ANTI-TERRA-203 SG

Version 1

Date de révision 01/07/2026

Date d'impression 05/21/2026

médecin.  
 P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.  
**Stockage:**  
 P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
 P405 Garder sous clef.  
**Élimination:**  
 P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange  
 Nature chimique : Solution d'un sel d'alkylammonium d'un acide polycarboxylique

### Composants dangereux

Composant	No.-CAS	Concentration (%)
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	>= 30 - < 60
Trimères d'acides gras insaturés en C18, composés avec l'oléylamine	147900-93-4	>= 30 - < 60
acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine	85711-55-3	>= 10 - < 30
Cumène	98-82-8	>= 1 - < 5

L'identité spécifique/pour cent de poids des ingredient(s) propriété est confidentielle

## SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.  
 En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
 En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

## ANTI-TERRA-203 SG

Version 1

Date de révision 01/07/2026

Date d'impression 05/21/2026

En cas de contact avec les yeux	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Poudre chimique sèche
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	: Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ) Oxydes de phosphore
Information supplémentaire	: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
Équipements de protection particuliers des pompiers	: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Utiliser un équipement de protection individuelle. Éloigner toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

## ANTI-TERRA-203 SG

Version 1

Date de révision 01/07/2026

Date d'impression 05/21/2026

- possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.  
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
- Conditions de stockage sûres : Défense de fumer.  
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.  
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Cumène	98-82-8	TWA	5 ppm	ACGIH
Cumène		TWA	50 ppm 245 mg/m <sup>3</sup>	OSHA Z-1
Cumène		TWA	50 ppm	OSHA P0

**ANTI-TERRA-203 SG**

Version 1

Date de révision 01/07/2026

Date d'impression 05/21/2026

		245 mg/m3	
--	--	-----------	--

Hazardous components without workplace control parameters

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire	:	En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
Protection des mains	:	Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.
Remarques	:	
Protection des yeux	:	Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mesures d'hygiène	:	Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

État physique	:	liquide
Couleur	:	brun clair
Odeur	:	de solvant
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	5, Concentration: 1 % (68 °F (20 °C)) Méthode: Universal pH-value indicator
Point/ intervalle de fusion	:	< 41 °F (< 5 °C) Méthode: derived
Début d'ébullition	:	329.00 °F (165.00 °C) Méthode: derived
Pression de vapeur	:	5 hPa (68.00 °F (20.00 °C)) Méthode: derived
Point d'éclair	:	114.80 °F (46.00 °C) Méthode: 48 (Abel-Pensky) DIN 51755
Limite d'explosivité, supérieure	:	7.50 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure	:	1.00 % (v)

**ANTI-TERRA-203 SG**

Version 1

Date de révision 01/07/2026

Date d'impression 05/21/2026

Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative/Densité spécifique	: Donnée non disponible
Densité	: 0.8900 g/cm <sup>3</sup> (68.00 °F (20.00 °C)) Méthode: 4 (20°C oscillating U-tube)
Masse volumique apparente	: Non applicable
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: non miscible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: > 392 °F (> 200 °C) Méthode: DIN 51794
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: 182.000 mm <sup>2</sup> /s (104.00 °F (40.00 °C))
Tension superficielle	: Donnée non disponible

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles.
Matières incompatibles	: Acides Oxydants forts
Produits de décomposition	: Néant

**ANTI-TERRA-203 SG**

Version 1

Date de révision 01/07/2026

Date d'impression 05/21/2026

dangereux

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation

Ingestion

Contact avec les yeux

Contact avec la peau

**Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000.000000 mg/kg  
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**Composants:****64742-95-6 Solvant naphta aromatique léger (petrole):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 4,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 3670 ppm  
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3,480 mg/kg

**147900-93-4 Trimères d'acides gras insaturés en C18, composés avec l'oléylamine:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle et femelle): > 1,570 mg/kg  
BPL: oui

**85711-55-3 acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423  
BPL: oui

**98-82-8 Cumène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1,400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 : Remarques: Donnée non disponible

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Produit:**

Espèce: Lapin

Evaluation: Irritant pour la peau.

Résultat: Irritation de la peau

**ANTI-TERRA-203 SG**

Version 1

Date de révision 01/07/2026

Date d'impression 05/21/2026

BPL: oui

Remarques: Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

**Composants:****64742-95-6 Solvant naphta aromatique léger (petrole):**

Espèce: Lapin

Résultat: irritation modérée de la peau

**147900-93-4 Trimères d'acides gras insaturés en C18, composés avec l'oléylamine:**

Espèce: EPISKIN human epidermis skin constructs

Méthode: OCDE ligne directrice 439

Résultat: Pas d'irritation de la peau

BPL: oui

**85711-55-3 acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine:**

Espèce: EPISKIN human epidermis skin constructs

Méthode: OCDE ligne directrice 439

Résultat: Pas d'irritation de la peau

BPL: oui

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Produit:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation des yeux

Evaluation: Irritant pour les yeux.

Méthode: OCDE ligne directrice 405

BPL: oui

Remarques: Provoque une sévère irritation des yeux.

**Composants:****64742-95-6 Solvant naphta aromatique léger (petrole):**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation des yeux

**147900-93-4 Trimères d'acides gras insaturés en C18, composés avec l'oléylamine:**

Espèce: Bovine corneal opacity and permeability assay (BCOP)

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 437

BPL: oui

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

BPL: oui

**ANTI-TERRA-203 SG**

Version 1

Date de révision 01/07/2026

Date d'impression 05/21/2026

**85711-55-3 acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine:**

Espèce: Lapin

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

Evaluation: Risque de lésions oculaires graves.

Méthode: OCDE ligne directrice 405

BPL: oui

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Produit:**

Remarques: A un effet sensibilisant.

Espèce: Souris

Résultat: A un effet sensibilisant.

Remarques: substance activé

**Composants:****64742-95-6 Solvant naphta aromatique léger (petrole):**

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Dermale

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**147900-93-4 Trimères d'acides gras insaturés en C18, composés avec l'oléylamine:**

Type de Test: Mouse Local Lymph Node assay (LLNA)

Espèce: Souris

Evaluation: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

BPL: oui

**85711-55-3 acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine:**

Type de Test: Mouse Local Lymph Node assay (LLNA)

Espèce: Souris

Evaluation: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

BPL: oui

**Mutagénicité sur les cellules germinales****Produit:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

**Composants:**

**ANTI-TERRA-203 SG**

Version 1

Date de révision 01/07/2026

Date d'impression 05/21/2026

**147900-93-4 Trimères d'acides gras insaturés en C18, composés avec l'oléylamine:**

Génotoxicité in vitro

- : Type de Test: Test de Ames  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
BPL: oui
  
- : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif  
BPL: oui
  
- : Type de Test: In vitro mammalian cell gene mutation test (mouse lymphoma)  
  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif  
BPL: oui

**85711-55-3 acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine:**

Génotoxicité in vitro

- : Type de Test: Test de Ames  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif  
BPL: oui
  
- : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif  
BPL: oui
  
- : Type de Test: In vitro mammalian cell gene mutation test (mouse lymphoma)  
  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif  
BPL: oui

**Cancérogénicité**

## ANTI-TERRA-203 SG

Version 1

Date de révision 01/07/2026

Date d'impression 05/21/2026

### Produit:

Remarques: Donnée non disponible

### IARC

Group 2B: Cancérogène possible pour l'Homme

Cumène

98-82-8

### OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérogènes réglementés.

### NTP

Raisonnement prévu pour être un cancérogène humain

Cumène

98-82-8

### Toxicité pour la reproduction

#### Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

#### Composants:

##### **147900-93-4 Trimères d'acides gras insaturés en C18, composés avec l'oléylamine:**

Effets sur la fertilité :

- Espèce: Rat
- Sex: mâle et femelle
- Voie d'application: Oral(e)
- NOAEL: 75 mg/kg,
- F1: 75 mg/kg,
- Méthode: OCDE ligne directrice 422
- BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus :

- Espèce: Rat
- Voie d'application: Oral(e)
- 75 mg/kg
- 7.1 mg/kg
- Méthode: OCDE ligne directrice 422
- BPL: oui

##### **85711-55-3 acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine:**

Effets sur la fertilité :

- Espèce: Rat
- Sex: mâle et femelle
- Voie d'application: Oral(e)
- NOAEL: 75 mg/kg,
- F1: 75 mg/kg,
- Méthode: OCDE ligne directrice 422
- BPL: oui

**ANTI-TERRA-203 SG**

Version 1

Date de révision 01/07/2026

Date d'impression 05/21/2026

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
75 mg/kg  
7.1 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
BPL: oui

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Toxicité à dose répétée****Produit:**

Remarques: L'absorption des solvants par inhalation et/ou par contact cutané répété peut ressembler en d'éventuelles lésions du foie et/ou des reins.  
L'inhalation du naphtha à doses toxiques pour la mère a causé des effets foetotoxiques.  
Des études ont associé une exposition aux solvants répétée et prolongée au cours du travail, avec des lésions permanentes du cerveau et du système nerveux.  
Concentration et inhalation intentionnelles des vapeurs peuvent être dangereuse et mortelles.  
Cumène est un 2 Cancérogène IARC 2B et NTP Groupe . Cumène a provoqué des tumeurs chez les rats et les souris ( poumon , le foie et les reins ) . mécanismes cancérigènes proposés pour lund et tumeurs du foie sont semblables à des voies métaboliques humaines. La pertinence des tumeurs du rein chez l'homme est inconnu.

**Composants:****147900-93-4 Trimères d'acides gras insaturés en C18, composés avec l'oléylamine:**

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 7.1 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 422

BPL: oui

Organes cibles: Appareil gastro-intestinal

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

**85711-55-3 acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine:**

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 7.1 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 422

BPL: oui

Organes cibles: Appareil gastro-intestinal

## ANTI-TERRA-203 SG

Version 1

Date de révision 01/07/2026

Date d'impression 05/21/2026

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

### Toxicité par aspiration

#### Produit:

Donnée non disponible

#### Composants:

##### **64742-95-6 Solvant naphta aromatique léger (petrole):**

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

### Expérience de l'exposition humaine

#### Produit:

Inhalation:

Symptômes:

De fortes concentrations de vapeurs peuvent irriter les voies respiratoires. Peuvent causer de mal de tête des étourdissement, des nausées et vomissement. Peuvent aussi causer une dépression du SNC (sommolence, perte de coordination et fatigue).

Contact avec la peau:

Symptômes:

Le contact avec la peau provoquer probablement de graves irritations; peut causer la sensibilisation.

Contact avec les yeux:

Symptômes:

Le contact avec la peau peut probablement provoquer une irritation.

Ingestion:

Symptômes:

Des ingestions peuvent irriter l'appareil digestif; des fortes dosages peut causer une dépression du SNC.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques: Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements., Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent donner des effets narcotiques., Les solvants risquent de dessécher la peau.

**ANTI-TERRA-203 SG**

Version 1

Date de révision 01/07/2026

Date d'impression 05/21/2026

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**
**Écotoxicité**
**Produit:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

**Persistance et dégradabilité**
**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

**Potentiel de bioaccumulation**
**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

**Produit:**

Réglementation 40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I

Remarques Ce produit ni ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**
**Méthodes d'élimination**

EPA code (s) de déchets dangereux : D001: Inflammable  
D018: Benzène

Déchets de résidus : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

## ANTI-TERRA-203 SG

Version 1

Date de révision 01/07/2026

Date d'impression 05/21/2026

Emballages contaminés : Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.  
 : Vider les restes.  
 Eliminer comme produit non utilisé.  
 Ne pas réutiliser des récipients vides.  
 Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Réglementations internationales

##### IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1268  
 Nom d'expédition des Nations unies : Petroleum distillates, n.o.s.  
 (Solvent naphtha)  
 Classe : 3  
 Groupe d'emballage : III  
 Etiquettes : Flammable Liquids  
 Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366  
 Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355

##### Code IMDG

Numéro ONU : UN 1268  
 Nom d'expédition des Nations unies : PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S.  
 (Solvent naphtha)  
 Marine Pollutant : (Solvent naphtha)  
 Classe : 3  
 Groupe d'emballage : III  
 Etiquettes : 3  
 EmS Code : F-E, S-E  
 Polluant marin : oui  
 Remarques : IMDG Code segregation group - none

#### Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### Réglementation nationale

##### 49 CFR

Numéro ONU / ID / NA : UN 1268  
 Nom d'expédition des Nations unies : Petroleum distillates, n.o.s.  
 (Solvent naphtha)  
 Classe : 3  
 Groupe d'emballage : III  
 Etiquettes : FLAMMABLE LIQUID

**ANTI-TERRA-203 SG**

Version 1

Date de révision 01/07/2026

Date d'impression 05/21/2026

Code ERG : 128  
Polluant marin : non

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**
**EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]**
**US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)**

Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

**SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence**

Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

**US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)**

Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

**SARA 311/312 Dangers** : Par le 13 juin 2016 Federal Register remarquez, l'EPA a harmonisé les catégories de danger EPCRA 311/312 avec la communication des dangers 2012 OSHA standard de classification et d'étiquetage des produits chimiques (p. ex. GHS). Veuillez vous reporter à la Section 2 de la FDS pour identifier les catégories de danger qui convient pour les rapports.

**SARA 302** : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

**SARA 313** : Si énuméré ci-dessous, ce produit contient le chimique(s) toxique sujet aux conditions de reportage de la section 313 du titre III des amendements de Superfund et de la Loi de Réautorisation de 1986 et 40 CFR partie 372

1,2,4-Trimethylbenzene	95-63-6	16.9 %
Cumène	98-82-8	1.1 %

**Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]**

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est(sont) listé(s) comme HAP dans "U.S. Clean Air Act, Section 112 (40 CFR 61)":

Cumène	98-82-8	1.1 %
--------	---------	-------

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

**ANTI-TERRA-203 SG**

Version 1

Date de révision 01/07/2026

Date d'impression 05/21/2026

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant est/sont listé(s) dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

Cumène	98-82-8	1.1 %
--------	---------	-------

Non-volatile (poids) : 48 - 52 %  
 Méthode: 22 (10min/150°C)  
 DIN EN ISO 3251  
 L'information non-volatile n'est pas des spécifications.

**US State Regulations**
**Massachusetts Right To Know**

Cumène	98-82-8
Phenol	108-95-2


**Pennsylvania Right To Know**

Solvant naphta aromatique léger (petrole)	64742-95-6
Trimères d'acides gras insaturés en C18, composés avec l'oléylamine	147900-93-4
acides gras de tallol, composés avec l'oléylamine	85711-55-3
Cumène	98-82-8
Naphthalene	91-20-3
Ethylbenzène	100-41-4

**New Jersey Right To Know**

U.S.: Nombre Secret : 800963-6467

**Commercial**
**d'Enregistrement de New Jersey pour le produit (NJ TSRN)**
**Prop. 65 de la Californie**

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris Cumène, Naphthalene, Ethylbenzène, Benzene, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer le cancer, et Toluène, Benzene, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres dommages reproductifs. Pour plus d'informations, accédez à [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

US TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
Section 5a	: Aucune substance n'est soumise à une règle nouvelle d'utilisation importante.
Section 4 / 12(b)	: Aucune substance n'est soumise aux exigences TSCA 12 (b) en matière de notification d'exportation.

**ANTI-TERRA-203 SG**

Version 1

Date de révision 01/07/2026

Date d'impression 05/21/2026

CA. DSL

: Nous certifions que tous les composants sont énumérés sur le LIS LCPE.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision : 01/07/2026

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.